

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille Huit, le Vingt quatre novembre à 19 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix sept novembre, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire.

PRESENTS :

M. LEVILLY - M. ALLARD - Mme ATHIEL - M. AVRIL - MME BERKOWICZ - MME CHARLOT - M. CHARREYRE - MME CHEVALLIER - M. COCHARD - MME DUMARQUEZ - MME ESTUBLIER - MME FORTIN - M. GRAMOND - MME GRILLON - M. LANGLET - M. MAIGNAN - M. MAOUCHE - MME MONTEIRO - MME REMY - M. VIGNEAU.

POUVOIRS :

MME DUCHOUX à MME GRILLON,
MME FREGNET à MME ESTUBLIER,
M. VERSCHUERE à MME ATHIEL.

MME BERKOWICZ est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 Octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil en application de la délégation donnée au Maire conformément aux articles L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités locales :

- Décision n° 2008.579.024 du 17 Octobre 2008 relative aux tarifs appliqués aux familles pour le séjour neige organisé pour les jeunes à la station des Sybelles (Savoie) , du 21 au 28 Février 2009, soit :

<u>SEUILS</u>	<u>TARIFS</u>
❖ EN DESSOUS DE 6 000 €	262 €
❖ DE 6 000 à -de 8 000 €	317 €

❖ DE 8 000 € à 10 500 €	370 €
❖ + de 10 500 €	470 €

- Décision n° 2008.579.025 du 20 Octobre 2008 relative au contrat de représentation proposé par l'Harmonie d'Etrechy pour la cérémonie du 11 Novembre pour un montant de 460 €,
- Décision n° 2008.579.026 du 5 Novembre 2008 relative à la fixation à 24,50 € de la redevance de l'antenne collective desservant les logements du quartier des Charonnes,
- Décision n° 2008.579.027 7 Novembre 2008 relative à la signature avec La Ligue de l'Enseignement, Fédération de l'Essonne, de la convention d'accueil du séjour de la classe de neige organisé du 3 au 15 Mars 2009 à Albiez-le-Vieux (Savoie), pour un montant TTC de 32.430,01 €,

3 - Ordre du jour du conseil :

I°) Finances

- 1°) Décision modificative n° 2
- 2°) Dotation Globale d'équipement au titre de 2009
- 3°) Acquisition de la propriété 10, Rue Neuve
- 4°) Associations : Demandes de Subventions
- 5°) Indemnité de conseil du Trésorier principal

II°) Personnel

- 1°) Création d'un 1 Poste de Technicien supérieur territorial
- 2°) Etudes surveillées : Fixation du montant des vacances horaires versées au personnel enseignant

III Travaux

- 1°) Demande de subvention parlementaire pour les travaux de voirie programmés quartier des Charonnes

IV°) Urbanisme : l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et précisés ci-dessous est reporté à un prochain conseil en fonction de précisions à apporter par la société d'aménagement Orlim

- 1°) ZAC «Le Bois de Madame Hue » : Approbation du Cahier des prescriptions urbaines, architecturales et Paysagères et du Cahier des Charges de Cession des terrains (CCCT),
- 2°) ZAC « Le Bois de Madame Hue » : Déclassement de 4 chemins ruraux

V°) Affaires diverses

- 1°) Rapport annuel 2007 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marolles/Saint-Vrain sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif.
- 2°) Communauté de Communes du Val d'Essonne : Signature du marché de fourniture de services de transport périscolaire

I- FINANCES

1°) Décision modificative N° 2

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'inscription des crédits budgétaires suivants qui constituent la décision modificative n° 2 :

Fonctionnement Dépenses

<u>Article</u>	<u>Désignation</u>	<u>Prévu</u> <u>B.P. 2008</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Ajouter</u>	<u>Diminuer</u>	<u>Nouveau</u> <u>montant</u>
023	Virement à la sect. D'investissement	661.091,02		47.583		708.674,02
6068	Autre matières et fournitures_	11.070	4.378,16		5.000	6.070
6226	Honoraires	1.300	4.773,19	15.000		16.300
6228	Divers	1.500	0		1.500	
6513	Indemnités élu	53.200	48.923,31	420		53.620
6533	Coti.Retraite élu	3.396	2.520,21	130		3.526
654	Pertes sur créa.irrec.			300		300
657362	Subv.CCAS	16.105	16.105	5.000		21.105
Total				68.433	6.500	

Fonctionnement Recettes

<u>Article</u>	<u>Désignation</u>	<u>Prévu</u> <u>B.P. 2008</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Ajouter</u>	<u>Diminuer</u>	<u>Nouveau</u> <u>Montant</u>
70323	Red.Occup.Dom.public	4.000	25.132,87	21.133		25.133
7311	Contributions directes	1.084.958	1.092.827	7.869		1.092.827
7328	Aut.Revers.de fiscalité	139.460	138.243		1.217	138.243
7381	Taxe add.droits mutat.	96.000	139.635,05	43.635		139.635
7411	Dotation forfaitaire	427.146	423.924		3.222	423.924
74122	Dot.Sol.Rur.2 ^{ème} fract.	21.414	22.512	1.098		22.512
74833	Etat/Comp.tax prof.	3.710	3.020		690	3.020
74834	Etat/Comp.tax fonc.	11.353	8.597		2756	8.597
74835	Comp.exon.tax habit	16.894	12.977		3.917	12.977
TOTAL				73.735	11.802	

Plus value dépenses : 61.933

Plus value recette : 61.933

Investissement Dépenses :

<u>Article</u>	<u>Désignation</u>	<u>Prévu</u> <u>B.P. 2008</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Ajouter</u>	<u>Diminuer</u>	<u>Nouveau</u> <u>Montant</u>
2031	Frais d'études	30.000		65.300		95.300
2138	Autres constructions			420.000		420.000
2313	Immos en cours- constructions	464.910,30	115.371,24	73.212		538.122,30
2315	Immos en cours- inst. techniques.	848.943,09	180.172,32		75.136	774.657,09
TOTAL				558.512	75.136	

Investissement Recettes :

<u>Article</u>	<u>Désignation</u>	<u>Prévu</u> <u>B.P. 2008</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Ajouter</u>	<u>Diminuer</u>	<u>Nouveau</u> <u>Montant</u>
021	Vir. De la sect.de fonctionnement	661.091,02		47.583		709.524,02
024	Produit des cessions	166.936	0	16.200		183.136
10222	FCTVA	76.713	77.656,27	943		77.656
1321	Subv.Etat & étab.nationaux	26.427	0		12.500	13.927
1323	Sub.Département	35.070		36.936		72.006
1328	Sub.autres.	0	12.500	24.438		24.438
1341	D.G.E.	51.900	1.676		50.224	1.676
1641	Emprunt en euros	155.000	0	420.000		575.000
TOTAL				546.100	62.724	

Plus value dépenses : 483.376

Plus value recettes : 483.376

2°) Dotation Globale d'Équipement au titre de 2009 :

La commission d'élus chargée de déterminer les priorités et les modalités de la programmation 2009 de la DGE des communes s'est réunie le 14 Octobre 2008.

La commune est éligible à la D.G.E. Les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite peuvent être subventionnés à 60 %, les autres opérations bénéficiant du taux de 30 %.

L'enveloppe budgétaire attendue pour la dotation Globale d'équipement ne permet, pour l'année 2009, que de transmettre un seul dossier. A noter que pour l'année 2008, le dossier adressé par la commune pour les travaux d'aménagement de la périscolaire n'a pas été retenu.

Nous allons donc solliciter, en 2009, une subvention au titre de la D.G.E. pour la poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Daniel Galland:

- Travaux de changement des menuiseries extérieures pour 63.945 € H.T.
- Travaux de réfection des peintures murales : 11.968,39 € H.T.

Demande de subvention adoptée à l'unanimité.

3°) Acquisition de la propriété 10, Rue Neuve

Dans le cadre du projet d'acquisition de la propriété sise 10, Rue Neuve, la commune a sollicité l'avis du service du Domaine qui a évalué la valeur vénale du bien (montant exprimé hors droits et taxes) à 405.000 €.

Les co-propriétaires ont accepté l'offre qui leur a été faite. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir cette propriété au prix de 405.000 € hors frais et taxes..

4°) Attribution de subventions :

Le Conseil, décide d'allouer au titre de l'année 2008, une subvention de 800 € à la Chorale Saint Caprais (par 22 voix pour et 1 Abstention (Mme Duchoux), et une subvention de 300 € , à l'unanimité, par le biais du comité des fêtes à 2 étudiants dont un de Saint-Vrain pour leur participation à une action humanitaire dans le cadre du raid 4 L Trophy (distribution aux enfants du désert marocain de 50 Kg de fournitures scolaires par équipement).

5°) Indemnité de conseil au receveur municipal d'Arpajon :

Le Conseil, décide, par 21 Voix pour et 2 voix contre (M. Allard et Mme Chevallier) d'allouer au taux de 50 % l'indemnité de conseil au receveur municipal d'Arpajon, actuellement M. CHAPLAIN Claude et ce, pour la durée du mandat, sous réserve d'un réexamen possible en cours de mandat en fonction d'éléments juridiques ou locaux qui le justifieraient

Pour l'année 2008, Monsieur CHAPLAIN Claude, nommé début Juillet partagera à part égale, avec son prédécesseur, Monsieur KACZMAREK Bruno, l'indemnité de conseil qui s'élèvera à 295,78 € brut.

II- PERSONNEL

1°) Création d'un poste de technicien supérieur territorial.

Le conseil, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} Janvier 2009, d'un poste de Technicien supérieur territorial pour la promotion de Monsieur Daniel Corre, Contrôleur Principal de travaux, Responsable des Services techniques municipaux, reçu à l'examen professionnel organisé par le Centre de gestion de Seine et Marne.

2°) Régime indemnitaire du cadre d'emplois des Techniciens supérieurs territoriaux.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte, comme suit, le régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux, identique à celui des contrôleurs de travaux :

- **la prime de service et de rendement et**
- **l' Indemnité spécifique de service.**

3°) Etudes surveillées : fixation du montant des heures d'études surveillées assurées par les enseignants.

Le décret n° 66-787 du 14 Octobre 1966, le décret 82-979 du 19 Novembre 1982, l'arrêté interministériel du 11 Janvier 1985 fixent les conditions d'octroi des indemnités de surveillance des enfants dans le cadre des cantines ou des études surveillées.

Ainsi, au niveau des heures d'études surveillées, les montants horaires pour les enseignants exerçant la surveillance des études surveillées sont les suivants :

- *Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 19,14 €*
- *Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école : 21,51€*
- *Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école : 23,66 €*

Le conseil décide d'adopter ces montants à l'unanimité.

III- TRAVAUX

1°) Demande de subvention pour les travaux de réfection des voiries du quartier des Charonnes au titre de la réserve parlementaire

Le Maire informe le conseil qu'en complément de la subvention en attente du Département dans le cadre du contrat communal pour les travaux de réfection des voiries du quartier des Charonnes en 2009 et 2010, il est intervenu auprès de M. Dassault, Sénateur de l'Essonne, pour solliciter une aide dans le cadre de la réserve parlementaire.

Jean Levilly indique qu'il a reçu un avis favorable et qu'à l'appui du dossier adressé, une délibération du conseil doit approuver cette demande de subvention qui pourrait s'élever à 30.000 €, en complément de celle que nous attendons du département (60.170,44 €) pour un montant de travaux estimé à 143.262,95 € H. T..

Adopté à l'unanimité.

IV- AFFAIRES DIVERSES

1°) Rapport annuel 2007 du Syndicat intercommunal d'Assainissement Marolles/Saint-Vrain sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil prend acte du rapport annuel 2007 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marolles/Saint-Vrain sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif présenté par Philippe Vigneau, Maire Adjoint.

(Rapport mis à la disposition du public)

2°) Communauté de communes du Val d'Essonne : Groupement de commandes pour la fourniture de services de transports périscolaires - signature du marché.

Le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué entre les communes de la Communauté de communes du Val d'Essonne pour lancer un marché relatif à la fourniture de services de transports périscolaires.

Dans la mesure où nous ne disposons que d'un seul chauffeur, nous pouvons être amenés à utiliser ce service mis en place au niveau de la communauté de communes, notamment pour l'accueil de loisirs ou le club ados.

La commission d'appel d'offres de la CCVE a retenu la société de transports de cars Nedroma, qui a offert la meilleure offre au regard des critères retenus pour la mise en concurrence.

Le Maire propose au conseil qui l'accepte à l'unanimité, de signer le marché à intervenir dans le cadre du groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

1°) Elections Prud'hommes :

Elles auront lieu le Mercredi 3 Décembre et le scrutin sera ouvert en salle de conseil de 8 H à 18 H 00. Le Maire indique qu'il mettra en place un planning pour la présence d'élus tout au long du scrutin et des opérations de dépouillement.

2°) Marché de Noël :

Il se déroulera Dimanche 30 Novembre au Gymnase Jean Pierre Beltoise de 10 H à 18 H 00. Ce sont les associations du Club de Saint Vrain, Plaisir de vivre à Hautefeuille et Les Gougouilles qui en sont les organisateurs.

Jean Levilly indique que la mise en place s'effectuera samedi de 15 H à 19 H 00 et que le démontage aura lieu dimanche de 18 H à 20 H 00 et que les élus sont invités à prêter leur concours pour l'organisation de cette manifestation où 70 exposants sont attendus.

3°) ZAC « Le bois de Mme Hue » :

Les trois enquêtes publiques relatives à la déclaration d'utilité publique, à l'enquête parcellaire et au déclassement de 4 chemins ruraux viennent de se dérouler avec à leur terme, un avis favorable des commissaires enquêteurs supervisant les enquêtes.

4°) Conseil municipal des enfants :

La première réunion du conseil municipal des enfants élus parmi les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Saint-Vrain a été organisée vendredi dernier dans une excellente ambiance. Jean Levilly a procédé à leur mise en place officielle. Il leur reste désormais à travailler les projets qu'ils souhaitent voir aboutir. Bon courage à eux.

5°) Rencontre avec les Pompiers de Marolles en Hurepoix :

Jean Levilly indique qu'il a rencontré, avec Jean Gramond, conseiller municipal délégué, les pompiers de Marolles en Hurepoix. Ils ont précisé au cours de cette réunion que 5 casernes étaient susceptibles d'intervenir sur Saint-Vrain : Ballancourt sur Essonne, La Ferté Alais, Lardy, Marolles en Hurepoix et Vert le Grand.

D'autre part, en ce qui concerne la destruction des nids de guêpes, la prise en charge financière est assurée si le danger est constaté. Par contre, si la destruction s'opère, par exemple, dans un arbre, la prestation sera facturée 33 € puisque considérée comme moins dangereuse.

6°) Organisation du Temps Scolaire - Soutien scolaire :

Une réunion s'est déroulée avec les enseignants pour effectuer un premier bilan de la nouvelle organisation du temps scolaire. Le bilan est favorable pour l'école maternelle qui n'a pas connu la même problématique que l'école élémentaire puisque peu d'enfants étaient présents le samedi matin avant qu'il ne soit vaqué.

Pour les enfants de l'école élémentaire, le soutien scolaire le matin de 8 H 15 à 8 H 45 est plus problématique avec le premier constat du retard de certains enfants. L'ouverture de l'école le mercredi matin est envisagée mais l'impact financier est à chiffrer ainsi que celui sur l'organisation des activités associatives et du centre de loisirs qui n'ouvrirait que l'après midi avec les difficultés supplémentaires à prévoir pour le recrutement du personnel animateur déjà très difficile.

7°) Assurance statutaire du personnel communal

Le Maire indique que la mise en concurrence des sociétés d'assurances pour le contrat d'assurance groupe du personnel titulaire a permis de retenir la SMACL qui a proposé l'offre la meilleure au taux de 4, 59 % contre 5,9 % pour le contrat antérieur soit une économie d'environ 6.000 € par an. . Le nouveau contrat entrera en vigueur le 1^{er} Janvier.

8°) Contrat d'entretien de l'Eclairage Public :

Jean Levilly informe le conseil que l'appel d'offres relatif au contrat d'entretien de l'éclairage public effectué actuellement par l'entreprise Depreter sera lancé en Janvier.

9°) Vente du terrain des Charonnes, Rue Claude Monet :

Nous avons mandaté Maître Brulport , Notaire à Arpajon pour la mise en vente du terrain communal sis Rue Claude Monet à l'entrée des Charonnes. Le service des domaines a estimé le terrain à 124.000 € hors frais et taxes.

10°) Opération « réduisons nos déchets...ça déborde » :

La commission « environnement » organise une opération sur la gestion des déchets samedi matin 29 Novembre de 9 h à 12 H au rez de chaussée de la Salle Jean Loup Chrétien. A cette occasion, sont prévues l'inauguration de la borne de collecte de vêtements mise en place par l'association RELAIS (filiale d'Emmaüs), une démonstration du nouveau tri simplifié des ordures ménagères avec les containers jaunes bientôt mis à notre disposition, des expositions, une animation pour les enfants et des informations sur le compostage.

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H 35.

Fait à SAINT-VRAIN, le Vingt quatre novembre deux mille huit.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers,

Sophie BERKOWICZ.

Jean LEVILLY,